



Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (CGUV)

Mises à jour le 20 Avril 2026

Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (CGUV) sont conclues avec Regular Finance SAS, société à mission, qui opère le produit **compte Regular**. Regular Finance est une société par actions simplifiée au capital de 2.157.996€, dont le siège social est situé 41 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 849 355 565.

Pour opérer le **compte Regular**, Regular Finance SAS est enregistrée comme Prestataire de Services sur Actifs Numériques (PSAN) auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E2023-72.

La version en vigueur des CGUV est accessible à tout moment sur le site www.regular.eu dans la rubrique "Support".

1. Champ d'application

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGUV et les avoir acceptées en les signant électroniquement via le dispositif de signature qualifiée de Docusign. Ces CGUV peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable est celle en vigueur sur le site à la date d'utilisation des services.

2. Objet des CGUV

Les présentes CGUV définissent les conditions d'utilisation du service :

- Ouverture d'un compte de placement dénommé **compte Regular**,
- Possibilité d'investir sur son **compte Regular** et de retirer des fonds à tout moment.

3. Définitions

Blockchain : comparable à un grand livre comptable public, pseudonymisé et infalsifiable, la Blockchain est la technologie de stockage et de transmission d'informations à coût minime, sécurisée, transparente et fonctionnant sans organe central de contrôle, conçue de sorte que chaque bloc de transactions contienne le hash produit à partir du bloc précédent, et utilisée par les monnaies numériques. Par extension, une Blockchain désigne une base de données sécurisée et dite distribuée, car partagée par ses différents utilisateurs, contenant un ensemble de transactions dont chacun peut vérifier la validité.

Client : personne physique ou personne morale ayant souscrit les présentes CGUV lui permettant d'accéder aux Services.

Compte client : ensemble des ressources informatiques attribuées à un Client, lui permettant notamment d'ouvrir une session d'accès à son Espace Personnel.

compte Regular : désigne le compte d'investissement à impact (« compte Regular ») ouvert par un Client et dont les fonds sont investis sur des actifs numériques dans des protocoles de finance décentralisée et des pools de liquidité, en échange de jetons, afin de générer du rendement. Le compte Regular permet ainsi au Client de percevoir des intérêts sur la somme placée, dont le montant est mis à jour toutes les 24 heures.

Conservation : désigne le Service Numérique permettant (i) au Client de consulter en temps réel son Portefeuille Personnel du compte Regular et (ii) à Regular Finance d'assurer le Service Numérique de Conservation des actifs numériques sur le Wallet Regular pour la gestion du compte Regular. Le Service Numérique de Conservation est assuré par Regular Finance pour le compte de son client.

Consommateur : désigne un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, c'est-à-dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Cryptoactifs : l'ensemble des actifs numériques tel que définis par le Code monétaire et financier et liés à des Blockchains. Plusieurs « Cryptoactifs » peuvent être associés à une seule blockchain.

DeFi : désigne des protocoles informatiques de la finance décentralisée (en anglais *Decentralized Finance*) développés sur la technologie Blockchain et auxquels Regular Finance a recours dans le cadre des Services Numériques.

Données : désigne l'ensemble des données du Client. Cela comprend notamment les données liées au Compte Client, les données accessibles depuis les interfaces mises à disposition par le Gestionnaire de comptes, ou encore les données définies ci-dessous (Données d'Accès, Données d'Identification, Données Personnelles).

Données d'accès : désignent les identifiants et mots de passe correspondants, éventuellement associés à un protocole d'authentification forte permettant au Client de se connecter à son compte Regular.

Données d'identification : désignent les données permettant au membre d'accéder à son Espace Personnel, composées d'une adresse e-mail et d'un mot de passe.

Données Personnelles : désignent toutes les informations à caractère personnel concernant un Utilisateur, personne physique ou morale identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Espace Personnel : environnement individualisé, accessible par le site web www.regular.eu et dédié à l'utilisation des Services Regular.

Filleul : Client parrainé par un autre Client pour ouvrir un compte Regular.

Monnaie-fiat : désigne une monnaie ayant cours légal gérée par une Banque centrale et contrôlée par un État. A défaut de précision, la Monnaie-fiat est l'euro.

Parrain : Client ayant parrainé un filleul afin qu'il ouvre un compte Regular..

Portefeuille Personnel : désigne un portefeuille virtuel permettant au Client de consulter le solde des actifs numériques détenus en temps réel sur le site web de www.regular.eu. Le Client comprend que le portefeuille auquel il a accès n'est pas le Wallet Regular mais un portefeuille virtuel n'ayant pas de clé privée.

Protocole de rendement : désigne les protocoles de la finance décentralisée qui permettent de générer des rendements en y plaçant des stablecoins.

Services Regular : désigne l'ensemble des services proposés par Regular Finance pour son produit dénommé compte Regular.

Services Numériques : les services sur actifs numériques fournis à travers le produit "compte Regular", tels que détaillés à l'article 6. ci-après.

Stablecoin : un Cryptoactif indexé sur un sous-jacent dit "stable", comme l'euro ou le dollar (comme l'EURC ou l'USDC). On dit qu'il est stable parce que sa volatilité ne dépend pas de celle du marché des Cryptoactifs, mais de celle de son sous-jacent.

Site : désigne www.regular.eu

Regular Finance : société par actions simplifiée au capital de 2.157.996€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 849 355 565, ayant la qualité de société à mission, dont le siège social est situé 41 rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS.

Wallet Regular : désigne un portefeuille électronique permettant à Regular Finance de stocker et d'assurer la Conservation des actifs numériques pour le compte des Clients.

Yearn Finance : désigne un protocole de finance décentralisée, utilisant de manière automatisée les stablecoins déposés dans un séquestre technique (par exemple le « Yearn Vault USDC ») afin de déployer des stratégies permettant de générer un rendement. Le Client peut consulter le lien [ici](#) pour plus d'informations sur le Yearn Vault USDC.

4. Accès aux services

4.1. Inscription – conditions

Préalablement à toute utilisation des Services Regular, le Client doit se rendre sur le site www.regular.eu et suivre la procédure pour créer son Compte Client. Il fournit alors les informations requises, notamment :

- Nom, Prénom, Adresse email,
- Date et Pays de naissance,
- Nom et N° Siren de l'entreprise (pour une personne morale)
- Revenus, patrimoine net, situation professionnelle (pour une personne physique)
- Adresse postale,
- Numéro du téléphone,
- Copie d'une Pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour une personne physique)
- Extrait KBIS (pour une personne morale)
- Selfie du visage,
- Signature électronique.

L'identité du Client est ensuite vérifiée par le partenaire réglementaire. Au cours de la procédure d'ouverture de compte, après avoir validé son identité, le Client est invité à accepter les présentes Conditions Générales en les signant et en téléchargeant un extrait KBIS (personne morale) ou son justificatif de domicile (personne physique).

Le Client doit respecter les conditions suivantes :

- pour une personne physique : être majeur
- avoir une nationalité éligible (les nationalités éligibles sont directement indiquées dans le processus d'ouverture de compte Regular).

Placement minimum

Pour valider l'ouverture de son compte Regular, le client doit effectuer un placement de 100€ minimum.

Encours minimum

L'encours minimum est de 100€. Tout retrait ayant pour conséquence de rendre l'encours inférieur à 100€ entraînera la clôture du compte Regular du Client. Des frais de clôture de 25€ sont

appliqués. Il sera donc reversé au client la totalité de l'encours restant sur son compte Regular après déduction des frais de résiliation.

4.2. Modalités d'accès à l'Espace Personnel

Le Client a accès à son Espace Personnel :

- via le site www.regular.eu,
- via l'application mobile disponible sur iPhone, iPad et Android.

L'accès à l'Espace Personnel n'est possible qu'après identification du Client au moyen de ses identifiant et mot de passe. Cet accès nécessite que le Client ait une connexion à Internet et un matériel informatique compatible, dont il conserve la charge de l'ensemble des coûts.

L'Espace Personnel est normalement accessible 24h/24, 7 jours sur 7 et la connexion à cet espace est gratuite (hors coûts éventuels de communication à la charge du Client).

Il appartient au Client de veiller aux possibilités d'évolution et de mise à jour des moyens informatiques et de transmission pour que ces moyens demeurent adaptés aux évolutions de l'Espace Personnel et des Services Regular.

4.3. Données d'identification à l'Espace Personnel

Le Client est responsable de la préservation et de la confidentialité de ses Données d'identification lui permettant de se connecter à l'Espace Personnel. Toute connexion à l'Espace Personnel d'un Client au moyen de ses identifiants d'accès est réputée avoir été faite par le Client lui-même ou avec son autorisation.

Le Client doit notifier à Regular Finance, sans délai, toute compromission de la confidentialité de ses identifiants d'accès ou toute utilisation frauduleuse par un tiers dont il aurait connaissance.

Le Client peut neutraliser à tout moment les fonctions liées à l'utilisation de ses identifiants d'accès en les modifiant dans son Espace Personnel dans l'Application.

5. Tarif et rendement

L'ouverture d'un compte Regular est gratuite et il n'y a pas de frais d'abonnement.

Le Client perçoit directement son rendement net de frais chaque jour sur son compte Regular.

Le taux de rendement annuel versé chaque jour au Client est indiqué dans son espace Client. Ce taux peut évoluer pour chacun des actifs détenus par le Client.

Le taux en vigueur est rappelé sur le tableau de bord du client, lorsqu'il se connecte à son compte.

Le rendement est versé au Client sous la forme d'attribution d'actifs additionnels, tels qu'ils composent le portefeuille d'actifs du compte Regular, dans des proportions identiques à celles appliquées lors d'un dépôt effectué par le Client.

La société Regular Finance SAS (marque compte Regular), se rémunère en conservant la part de rendement brut généré par les actifs qui excède le taux versé au Client.

Les tarifs applicables pour l'utilisation des Services Regular sont disponibles sur le site www.regular.eu

La fermeture du compte Regular engendre des frais de clôture de 25€. Cette clôture est réalisée à la demande du client, ou en cas de retrait ayant pour conséquence de rendre l'encours inférieur à 100€. Dans ce cas, la totalité du solde restant est reversée au Client, après déduction des frais de clôture.

6. Description des services

6.1. Ouverture et utilisation du compte Regular

Le compte Regular permet au Client :

- de placer de l'argent dans des actifs numériques en achetant à Regular Finance des actifs préalablement sélectionnés et acquis par Regular Finance,
- de percevoir quotidiennement un rendement généré par ces actifs,
- de visualiser quotidiennement les intérêts générés par cet investissement,
- de retirer à tout moment les sommes placées.

Le compte Regular lui donne ainsi accès à une nouvelle forme d'investissement : percevoir des rendements des protocoles de finance décentralisée et des pools de liquidité utilisant des stablecoins.

Lorsque le Client effectue un versement sur son compte Regular, il acquiert auprès de Regular Finance des actifs numériques préalablement sélectionnés et acquis par Regular Finance. Les actifs ainsi acquis par le Client sont conservés par Regular Finance pour le compte de son client.

Le Client est informé et reconnaît que par les présentes CGUV il donne mandat à Regular Finance d'agir en son nom et pour son compte afin de :

- conserver ses détentions en actifs numériques ;
- exécuter en son nom et pour son compte des ordres de Conversion Crypto-Fiat (tel que ce terme est défini ci-après).

Regular Finance dispose continuellement d'un stock en compte propre de stablecoins comme l'EURC et l'USDC émis par la société Circle et dont les valeurs ont vocation à suivre l'évolution de l'Euro ou l'US Dollar (pour plus d'informations sur l'EURC et l'USDC, voir : <https://www.circle.com/fr/eurc> et <https://www.circle.com/fr/usdc>).

Dans le cadre du compte Regular, Regular Finance place des stablecoins dans des protocoles de rendement et des pools de liquidité, par exemple sur Aerodrome ou Convex.

En contrepartie, Regular Finance reçoit une certaine quantité de jetons qui sont des crypto-actifs preuves du placement en stablecoins et générateurs de rendements (par exemple, des yvUSDC pour un placement dans le vault USDC de Yearn Finance).

Regular Finance conserve ces jetons en compte propre au moyen d'une infrastructure de conservation.

Dans le cadre des présentes, Regular Finance propose au Client d'acheter des jetons détenus par Regular Finance en compte propre, par le biais du compte Regular. Regular Finance agit donc en tant que mandataire et contrepartie du Client dans ce contexte.

Pour alimenter son compte Regular, le Client effectue un virement :

- au débit d'un compte bancaire ouvert à son nom,
- au crédit du compte bancaire de la société Regular Finance dont les références sont indiquées dans l'Espace Personnel du Client,
- en indiquant sa référence Client constituée d'une série de 6 caractères alphanumériques.

Dès réception du virement, Regular Finance enregistre le mouvement et le Client voit l'encours de son compte Regular mis à jour.

Lorsque le Client alimente son compte Regular, le logiciel de suivi comptable de Regular Finance est mis à jour et le Client devient propriétaire d'une quote part des jetons conservés par Regular Finance au moyen de l'infrastructure de conservation.

En tant qu'utilisateur, vous reconnaissez expressément que Regular Finance est le seul responsable de la conservation de vos jetons. Vous n'effectuez pas de transactions en stablecoins, mais plutôt en jetons qui représentent votre droit de propriété sur une partie des jetons délivrés par les pools de liquidité et protocoles de rendement.

Modifications de la composition des actifs

L'allocation des actifs dans le compte Regular du Client peut évoluer au fil du temps en fonction des conditions de marché, ce que le Client accepte expressément. Elle peut donc évoluer par rapport à la composition proposée le premier jour d'un placement. Cette allocation peut être consultée à tout moment dans l'Espace Client. Si le Client n'est pas d'accord avec la composition des actifs de son compte Regular, il est libre de retirer ses fonds et de clôturer son compte à tout moment.

Service de Conservation

Un service de Conservation des actifs numériques est assuré par Regular Finance. Le Client a accès via www.regular.eu à son Portefeuille Personnel (tel que ce terme est défini ci-dessus).

Pour les jetons qu'elle a en Conservation, Regular Finance est tenue de respecter les règles de place relatives à la Conservation, au sens de l'article L.54-10-1 du Code monétaire et financier définies principalement par le Code monétaire et financier et le Règlement Général de l'AMF.

Le Client ne pourra pas contester l'application de ces règles dans le cadre de la Conservation de ses actifs numériques par Regular Finance.

La responsabilité de Regular Finance ne pourra être recherchée pour avoir appliqué lesdites règles.

Cette Conservation ne s'assimile pas à un compte de dépôt, ce qui signifie que le Client n'est pas protégé par le système d'indemnisation.

Regular Finance a l'obligation de restituer les actifs numériques conservés pour le compte du Client, sous réserve d'une opération préalable de Conversion Crypto-Fiat.

Le virement intervient dans un délai de 1 à 3 jours ouvrés.

Les responsabilités de Regular Finance en sa qualité de conservateur cessent, pour les actifs numériques dont la restitution a été demandée, dès cette restitution effectuée, sous réserve d'une opération préalable de Conversion Crypto-Fiat.

Toutefois, dans le cas où les actifs numériques sont frappés d'indisponibilité soit à titre conservatoire, soit en vertu d'un titre exécutoire, ou grevées d'une sûreté judiciaire ou conventionnelle au profit de Regular Finance ou d'un autre créancier du Client ou par des dispositifs du gel des avoirs et des interdictions légales, Regular Finance sera dans l'incapacité de restituer les valeurs inscrites dans ses Wallets.

Il est précisé que les actifs du client lui appartiennent et sont sortis du bilan de Regular Finance, même s'ils sont conservés par Regular Finance pour le compte du Client.

6.2. Service de conversion de/en Stablecoins

L'accès aux Services Numériques permet au Client d'exécuter des ordres pour la conversion de Monnaie-fiat en Stablecoins ou inversement, la conversion de Stablecoins en Monnaie-fiat (« Conversion Crypto-Fiat »).

Dans le cadre des Services Numériques, le Client peut effectuer les transactions suivantes :

- Transactions de conversion de Monnaie-fiat en Stablecoins,
- Transactions de conversion de Stablecoins en Monnaie-fiat.

Les transactions ne sont acceptées que si elles sont passées par le Client via l'accès prévu à cet effet (rubrique dédiée lors de l'accès au compte Regular). Regular Finance n'a aucune obligation d'exécuter les ordres passés par d'autres moyens (téléphone, courriel ou autre communication électronique).

Regular Finance se réserve le droit, en cas de contexte de marché défavorable si la société estime agir dans l'intérêt de son client, de vendre les actifs du Client pour le compte du Client et de lui restituer les sommes récupérées.

Chaque jour, la valeur affichée du compte Regular est actualisée, offrant au Client une vue en temps réel de ses gains potentiels. Néanmoins, ses gains en Monnaie-fiat ne lui sont effectivement versés

qu'en cas de demande de retrait des sommes initialement placées sur son compte Regular (opération préalable de Conversion Crypto-Fiat).

Lorsqu'un client souhaite retirer tout ou une partie de l'argent de son compte Regular vers son compte courant, Regular Finance débite le montant en euros correspondant depuis son compte bancaire opérationnel et crédite le compte courant du client dans un délai maximum de 3 jours ouvrés.

En cas de retrait, les actifs du portefeuille du client sont vendus proportionnellement au montant retiré du compte Regular. Par exemple, si le Client retire 10% de son placement sur son compte Regular, il vend 10% de chacun des actifs sous-jacents qu'il détient dans son compte Regular. Regular Finance redevient alors propriétaire des jetons cédés par le Client et conservés par Regular Finance grâce à son infrastructure de conservation.

6.3. Avertissement

Les marchés d'actifs numériques et crypto-actifs (en ce compris les Stablecoins) sont décentralisés et partiellement réglementés.

À date, les Services Numériques délivrés par Regular Finance sont régis par un cadre réglementaire européen - le règlement "MiCA" - en cours de transposition dans le droit des différents Etats membres. En France, la loi DDADUE du 9 mars 2023 organise l'intégration du droit européen dans le droit français avec une période de transition qui se termine le 31 décembre 2024.

En l'état de la réglementation actuelle française, Regular Finance attire l'attention des Clients sur les risques suivants relatifs à l'acquisition et la vente d'actifs numériques :

- Un actif numérique ou cryptoactif n'est pas une « monnaie » au sens de l'article L. 111-1 du Code monétaire et financier ;
- Les actifs numériques ou cryptoactifs ne peuvent être qualifiés de « monnaie électronique » au sens de l'article L. 315-1 du Code monétaire et financier ;
- Regular Finance ne pourrait garantir la qualification juridique ni le cours des cryptoactifs.

Le Client comprend et accepte que les Services Numériques portent sur des actifs accompagnés d'un risque ne convenant pas aux Clients non avertis en matière de Cryptoactifs.

Regular Finance ne peut expliquer tous les risques ni comment ces risques s'appliquent à vos circonstances particulières. Il est important de comprendre intégralement les risques liés aux actifs numériques, aux Cryptoactifs, aux Stablecoins, aux Liquidity pools et au staking des positions avant de décider d'acquérir des Stablecoins ou des actifs numériques comme des jetons représentant des fonds placés sur des liquidity pools ou des protocoles de rendement.

Bien que le risque de perte en capital soit limité par le choix de ne travailler qu'avec des Stablecoins, les fonds placés sur le compte Regular ne sont pas garantis et sont exposés au fonctionnement des protocoles sélectionnés. Les sommes placées sur le compte Regular présentent donc un risque de perte en capital.

Le Client reconnaît comprendre intégralement les risques avant de souscrire aux Services Numériques proposés par Regular Finance. À cet égard, le Client doit disposer des ressources financières pour supporter ces risques tout comme surveiller attentivement ses détentions en jetons.

Les Blockchains sont des réseaux de pair-à-pair publics indépendants et non soumis au contrôle de Regular Finance. Le Client comprend que des erreurs, fautes et/ou violation peuvent se produire dans la Blockchain et risqueraient d'entraîner la diminution ou la perte de valeur.

6.4. Nouveaux Services

Regular Finance pourra élargir sa gamme de Services Regular en donnant accès à de nouveaux services. Ces nouveaux services sont réputés faire partie intégrante des Services Regular et seront régis par les présentes CGUV. Sauf indication contraire, les nouveaux Services Regular pourront faire l'objet d'une utilisation par le Client à compter de leur disponibilité effective sur son accès dédié, sous réserve, lorsque tel est nécessaire, de la création préalable par le Client d'un Espace Personnel.

6.5. Evolution des Services

Regular Finance peut, à tout moment et sans préavis, faire évoluer, améliorer ou adapter l'accès aux Services Regular, et plus généralement les services ou prestations proposés, en vue d'une amélioration par exemple de l'accès aux Services Regular. Il pourra s'agir notamment du déploiement de mise(s) à jour, de nouvelle(s) version(s), de nouveaux services ou prestations, ou encore la suppression de Services existants.

En cas de suppression définitive d'un Service existant, Regular Finance fera ses meilleurs efforts pour notifier cette évolution aux Clients avec un préavis raisonnable et leur fournir des solutions alternatives (ex : opérations alternatives, transferts vers un service tiers, etc.). En cas de suppression définitive de tous les Services Regular, Regular Finance procèderait à la résiliation des présentes dans les conditions et modalités prévues aux présentes CGUV.

Par ailleurs, Regular Finance peut compléter ou modifier, à tout moment et sans préavis, l'accès et les Services qui y sont disponibles, en fonction notamment de l'évolution des technologies. Le Client devra, le cas échéant, veiller à adapter ses moyens informatiques aux évolutions de l'accès et des Services Regular.

7. Fiscalité

Lorsque le client effectue un placement, celui-ci génère des intérêts quotidiens affichés sur son tableau de bord. Ces intérêts sont bloqués et ne peuvent être versés qu'après le remboursement complet du capital investi.

En cas de retrait partiel, les fonds investis en premier sont retirés en priorité, selon la règle « first in, first out » (FIFO). Par exemple, si un seul dépôt a été effectué, le capital initial est remboursé avant les intérêts générés.

8. Offre de bienvenue

Après ouverture de son compte Regular, le Client pourra bénéficier d'une offre de bienvenue dont il aura pris connaissance à travers les communications de Regular, dans l'application mobile ou sur le site www.regular.eu

Cette offre de bienvenue n'est accordée qu'aux nouveaux Clients n'ayant pas eu de compte Regular au cours des 24 derniers mois.

9. Parrainage

Tout Client a la possibilité d'en parrainer d'autres.

Le rapprochement entre deux Comptes de Clients se fait automatiquement lorsque le code de parrainage est correctement renseigné lors de l'inscription du Filleul (le lien ne peut pas se faire à posteriori).

Il convient au Parrain de s'assurer que le code transmis à son Filleul est correct et au Filleul de s'assurer durant le processus d'inscription que l'identifiant du Parrain apparaît bien dans le formulaire.

Le parrainage est validé lorsque le filleul a ouvert son compte Regular et qu'il a effectué le placement minimum requis pour valider l'offre en vigueur. Les conditions détaillées sont disponibles à tout moment sur www.regular.eu dans la partie "Centre d'aide". A validation du parrainage, le Parrain et le Filleul se verront chacun gratifiés du bonus de parrainage en vigueur le jour où celui-ci est validé. Le bonus parrainage pour le Filleul se cumulera au bonus de bienvenue.

Conditions particulières :

- il est interdit de s'auto-parrainer,
- il est interdit d'avoir recours à du référencement payant en utilisant la marque compte Regular pour promouvoir son lien de parrainage, ou tout autre procédé tendant aux mêmes fins.

Si un parrainage violant l'une ou plusieurs de ces conditions est constaté, Regular Finance se réserve le droit de fermer le Compte Client du Parrain.

10. Maintenance, suspension et disponibilité des services

Le Client est informé qu'en cas de panne, de maintenance, ou de mise à jour des systèmes, l'accès à son Espace personnel pourra être suspendu temporairement. Regular Finance s'efforce de prévenir le Client et fait ses meilleurs efforts en vue de rétablir l'accès aux Services Regular dès que possible.

11. Modalités de communication

La langue de communication est le français.

11.1. Moyens de communication de Regular Finance vers le Client

Regular Finance peut envoyer au Client des courriels et des sms, administratifs ou promotionnels, pour lui communiquer des informations relatives à son Compte Client, ainsi que des mises à jour concernant le Site, ses services ou d'autres offres promotionnelles. Le Client peut décider à tout moment de ne plus recevoir les courriels promotionnels en cliquant sur le lien de désabonnement situé au bas de toute correspondance électronique.

Le Client accepte de recevoir des courriels liés à son utilisation des Services Regular.

11.2. Moyens de communication du Client vers Regular Finance

Le Client peut contacter Regular Finance (marque compte Regular) :

- en remplissant le formulaire de contact sur la page <https://support-regular.zendesk.com/hc/fr/requests/new>
- par email : contact@regular.eu
- par téléphone : 01 86 47 27 30
- par courrier postal : Regular Finance SAS, 41 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris.

En cas d'urgence si le Client soupçonne une utilisation frauduleuse de son compte, il lui est expressément demandé :

- D'envoyer immédiatement un email à Regular Finance SAS (marque compte Regular) à l'adresse contact@regular.eu détaillant la situation.

12. Sécurité

La sécurité des Données des Clients est une priorité de Regular Finance, qui utilise des algorithmes de chiffrement selon des standards élevés et éprouvés en matière de sécurité informatique. Les Services Regular sont régulièrement audités par des sociétés indépendantes expertes en matière de sécurité informatique. Regular Finance s'oblige à faire tout son possible en vue d'assurer la sécurité de l'Espace Personnel et des Données des Clients.

L'ensemble des Données est conservé sous la responsabilité de Regular Finance qui en garantit l'intégrité. Dans le cas où le Client exporterait et stockerait de telles Données sur tout support auquel Regular Finance est étranger, il a conscience que les Données circulant sur tout système d'information ne sont pas nécessairement protégées, notamment contre les détournements éventuels.

Le Client déclare en conséquence connaître la nature et les caractéristiques techniques des systèmes d'information et en accepte les contraintes techniques, les temps de réponse pour

consulter, interroger ou transférer les Données relatives aux Services Regular et les risques qu'ils comprennent.

Le Client s'engage en outre à ne commettre aucun acte qui pourrait mettre en cause la sécurité des systèmes d'information de Regular Finance.

Il est par ailleurs indiqué que l'Espace Personnel constitue un système de traitement automatisé de Données et que tout accès frauduleux à ce dernier ou toute altération dudit système est interdit et fera l'objet de poursuites pénales.

De façon générale, il est vivement recommandé au Client (i) de s'assurer que tout mot de passe choisi comprend à la fois des chiffres, des lettres en majuscules et en minuscules ainsi que des signes de ponctuation, de façon à être suffisamment complexe, et de le renouveler tous les trois mois, (ii) de mettre à jour les logiciels dont il dispose et qui permettent, directement ou indirectement, d'utiliser les Services Regular en toute sécurité.

Il est fortement déconseillé au Client d'utiliser les Services Regular sur un téléphone mobile ou un ordinateur dont il n'est pas propriétaire ou dont l'usage est partagé avec une tierce personne.

Lorsqu'il en prend connaissance, le Client s'oblige à informer sans délai Regular Finance de toute défaillance de son Espace Personnel ou de tout doute quant à un éventuel accès frauduleux à son Espace Personnel.

Le Client devra immédiatement informer Regular Finance en cas de perte, de vol, de détournement et plus généralement de toute compromission de la confidentialité des Données.

Phishing

Le vol d'identité et les pratiques appelées "Phishing" sont au cœur des préoccupations de Regular Finance. La protection des informations du Client visant à le prémunir du vol d'identité est l'une de ses priorités.

Regular Finance assure en ce sens au Client que jamais Regular Finance ne lui demandera des Données d'accès ou d'identification, que ce soit par téléphone, courrier électronique ou SMS. En cas de doute ou en cas de Phishing avéré, le Client est invité à en avertir immédiatement Regular Finance.

13. Responsabilité de Regular Finance

Regular Finance est responsable de la fourniture des Services Regular.

Regular Finance ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages causés au Client résultant d'une cause extérieure non liée à la fourniture des Services Regular et indépendante de Regular Finance. La responsabilité de Regular Finance n'est pas engagée lorsque l'impossibilité de fournir correctement les Services Regular est due à un cas de force majeure (telle que définie par l'article 1218 du Code civil). Regular Finance n'offre par ailleurs aucune garantie quant à ce que les Gestionnaires auprès desquels le Client détient des Données d'Accès fassent partie de son offre.

Tout événement indépendant de la volonté des Parties et qu'il est impossible raisonnablement de prévoir et de surmonter sera considéré comme un événement de force majeure. Ainsi, Regular Finance ne pourra être tenue responsable des retards ou inexécutions de ses obligations contractuelles résultant de la survenance d'événements échappant à son contrôle, tels que notamment : fait du prince, perturbations météorologiques, absence ou suspension de la fourniture d'électricité, foudre ou incendie, décision d'une autorité administrative compétente, guerre, troubles publics, actes ou omissions de la part d'autres opérateurs de télécommunications, ou autres événements hors du contrôle raisonnable de Regular Finance. Toutes circonstances de cette nature intervenant après la conclusion des présentes CGUV et empêchant l'exécution dans des conditions normales des Services Regular sont considérées comme cause d'exonération de tout ou partie des obligations des parties. En conséquence, Regular Finance ne pourra être tenue pour responsable des interruptions des Services qui en résulteraient.

Regular Finance ne pourra être tenue responsable en cas de dommage subi par le Client pour des raisons indépendantes et non imputables à Regular Finance et ses obligations au titre des présentes CGUV. Il peut s'agir notamment des cas suivants :

- Une faute du Client ;
- Un non-respect par le Client des CGUV ;
- L'accès par un tiers à ses Données d'Identification, sur autorisation du Client ;
- L'usage frauduleux ou abusif des Services Regular par le Client ;
- Une compromission par le Client de la confidentialité de ses Données d'Identification ;
- L'interruption ou la défaillance des Services Regular suite à des dysfonctionnements du réseau Internet, du réseau des télécommunications ou du réseau informatique ;
- L'impossibilité de fournir les Services Regular en cas d'indisponibilité de la connexion auprès du Gestionnaire pour des raisons indépendantes de Regular Finance ;
- Toute inexactitude ou non-conformité des informations, produits, et autres contenus, incluant notamment les propres Données renseignées par le Client, concernant ses Comptes de paiement, son budget et son patrimoine, qui n'incomberait pas à Regular Finance ; et/ou Tout usage que le Client ferait des informations ou des outils d'aide à la décision mis à sa disposition par le biais des Services Regular, le Client restant seul responsable de ses décisions.

Si Regular Finance a des motifs légitimes de penser que la sécurité de l'Application est compromise ou qu'une mauvaise utilisation des Services Regular proposés serait due à une utilisation non autorisée des données d'identification du Client, Regular Finance pourra désactiver temporairement son Compte Client pour préserver l'intégrité de l'Application, ainsi que celles des données de son Compte Client. Le Client s'engage à collaborer et notamment à modifier ses données d'identification directement sur l'Application en modifiant son identifiant, son adresse email et/ou son mot de passe.

La responsabilité de Regular Finance ne pourra être engagée dans l'hypothèse où l'inexécution ou la mauvaise exécution des obligations de Regular Finance serait imputable soit au comportement du Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat (notamment les sources des informations publiées par des tiers), soit à un cas de force majeure.

En outre, la responsabilité de Regular Finance ne saurait être engagée pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais.

14. Obligations du Client

14.1. Utilisation des Services Regular

Le Client collabore avec Regular Finance en vue de lui fournir, dans les meilleurs délais, toutes les informations jugées utiles et sollicitées. Le Client s'engage à fournir à Regular Finance toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des Services Regular. Plus généralement, le Client s'engage à coopérer activement avec Regular Finance en vue de la bonne exécution des présentes CGUV.

Le Client s'engage à utiliser les Services Regular dans le respect des prescriptions des CGUV ainsi que de la législation en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Le Client est notamment seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son accès aux Services Regular. La responsabilité de Regular Finance ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGUV dans leur intégralité ainsi que des caractéristiques et des contraintes de l'accès aux Services Regular.

En cas de non-respect d'une ou plusieurs dispositions et/ou stipulations des CGUV ou d'utilisation abusive, la responsabilité du Client pourra être engagée et celui-ci pourra être tenu d'indemniser Regular Finance de toute conséquence qui pourrait en résulter.

Le Client est informé et accepte expressément que l'utilisation des Services Regular, des informations et des outils mis à sa disposition s'effectue sous sa propre responsabilité.

Le Client s'engage à ne commettre aucun acte qui pourrait mettre en cause la sécurité informatique de Regular Finance, des Services Regular ou celle des autres Clients.

Le Client s'engage à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal des Services Regular.

Afin de respecter ses obligations réglementaires, Regular Finance peut être amené à demander occasionnellement au client de plus amples informations sur les transactions effectuées, qui devra fournir les renseignements demandés pour éviter toute perturbation du fonctionnement du service.

14.2. Confidentialité des Données d'Identification

Le Client s'engage :

- à ne pas utiliser son compte à des fins illégales,
- à ne pas communiquer ses identifiants et codes d'accès à une tierce personne, et à déguiser ses références de connexion s'il les conserve sur un support informatique.

Lorsque le Client a connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de son Espace Personnel ou de ses Données d'Identification, il en informe sans tarder Regular Finance aux fins du blocage de son Espace Personnel.

Le Client est également invité, le cas échéant, à cliquer sur le lien « mot de passe oublié ? » présent dans la rubrique d'identification de l'Application. Un courrier électronique contenant un lien sécurisé sera envoyé au Client en vue de changer son mot de passe, et l'ancien mot de passe sera alors automatiquement désactivé.

15. Données personnelles

Les conditions de protection des données personnelles sont consultables sur le site internet www.regular.eu, dans le document « Politique de confidentialité », vous indiquant quelles sont les données à caractère personnel vous concernant que nous collectons, comment nous les utilisons et quelles sont les mesures que nous prenons pour assurer leur protection dans le cadre de votre accès aux Services Regular et/ou de votre relation commerciale avec Regular Finance.

Regular Finance est en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (« RGPD »), entré en vigueur le 25 Mai 2018, et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En acceptant les CGUV, vous reconnaissez avoir pris connaissance des dispositions de la politique de confidentialité disponible sur le Site.

16. Propriété intellectuelle

L'ensemble des Services Regular et chacun des éléments qui les composent (incluant notamment les marques associées, le Site internet, la technologie afférente, etc.) sont la propriété intellectuelle exclusive de Regular Finance, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

A ce titre, les logiciels, progiciels interfaces, base de données, savoir-faire, données, textes, articles, lettres d'informations, communiqués, présentations, brochures, illustrations, photographies, programmes informatiques, animations, et toutes autres informations remises par Regular Finance au Client sont la propriété intellectuelle exclusive de Regular Finance.

Les CGUV ne confèrent au Client aucun droit de propriété sur les Services Regular et toutes leurs composantes qui sont et restent la propriété exclusive de Regular Finance.

La mise à disposition des Services Regular telle que prévue dans les présentes CGUV ne saurait en aucun cas être analysée comme un transfert de propriété au bénéfice du Client. En conséquence, le Client s'interdit et garantit Regular Finance à l'égard de tout agissement ou tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de Regular Finance.

Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- Toute forme d'utilisation des Services Regular et de la documentation afférente, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de services similaires, équivalents de substitution et d'une documentation d'utilisation similaire, équivalente ou de substitution ;
- L'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement des Services Regular et de la documentation afférente, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs ;
- Toute transcription directe ou indirecte, toute traduction dans d'autres langues des Services Regular et de la documentation afférente ;
- Toute utilisation pour un traitement non autorisé par Regular Finance ;
- Toute modification ou contournement des moyens de sécurité tels que, notamment, des identifiants et des mots de passe.

Regular Finance concède au Client un droit personnel d'utilisation non exclusif du Site et du Contenu, non cessible, non transférable et gratuit, uniquement pour ses besoins propres dans le cadre de l'utilisation des Services Regular, à l'exclusion de toute autre finalité. Il est strictement interdit au Client d'accéder et/ou d'utiliser les codes source du site et/ou de leurs composants logiciels. Le Client n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur le Site et le Contenu ni aucun autre droit que ceux conférés par les présentes.

Ce droit d'utilisation ne confère aucun droit de propriété au Client sur le Contenu. Le Client s'interdit donc de vendre, prêter, nantir, licencier, reproduire, commercialiser, adapter, modifier, transformer, décompiler tout élément du Site et/ou du Contenu.

17. Les Associations Partenaires

Les Associations Partenaires sont les associations ou fondations avec lesquelles Regular Finance a un accord de partenariat direct.

Regular Finance signe des partenariats à durée limitée dans le temps avec les Associations Partenaires, chacune des parties pouvant résilier ce partenariat à son terme.

18. Durée et modification des CGUV

18.1. Durée

Les présentes CGUV sont conclues pour une durée indéterminée.

18.2. Modification des CGUV

Toute modification des présentes conditions sera communiquée au Client un mois avant sa date d'application.

L'absence de contestation du Client avant la date d'application vaudra acceptation desdites modifications. Si le Client refuse les modifications proposées, il peut résilier sans frais, avant cette date, selon la procédure de résiliation décrite à l'article 19. Le Client est réputé avoir accepté la

modification s'il n'a pas notifié à Regular Finance, avant la date d'entrée en vigueur proposée de cette modification, qu'il ne l'acceptait pas.

Il en résulte que Regular Finance ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque dommage résultant de la modification des CGUV dès lors que le Client s'abstient de résilier le Contrat et continue à utiliser les Services bancaires après la date d'entrée en vigueur de la modification.

19. Droit de rétractation et résiliation des CGUV

19.1. Rétractation et résiliation à l'initiative du Client

Le Client bénéficie conformément à la loi d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires suivant l'acceptation des présentes CGUV, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de frais de clôture.

Le droit de rétractation peut être exercé par courriel ou par courrier à l'aide du formulaire de rétractation figurant en Annexe 1.

Le droit de rétractation peut également être exercé par le Client selon une déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter mentionnant le service concerné par cette rétractation.

Le Client peut également à tout moment, sans préavis, fermer son compte Regular sans avoir à justifier de motif. Dans ce cas, des frais de clôture de 25€ sont appliqués.

Pour fermer son compte Regular, le Client :

- effectue un retrait de la totalité de son encours, pour que celui-ci soit ramené à 0€,
- envoie un email à contact@regular.eu en mentionnant ses coordonnées pour demander la clôture de son compte Regular, en précisant sa référence client (suite de 6 caractères en chiffres et en lettres).

Le compte Regular est alors fermé dans un délai de 3 jours ouvrés.

19.2. Résiliation à l'initiative de Regular Finance

À tout moment, Regular Finance peut clôturer le compte sans motif ou si une cause légitime apparaît (par exemple en cas de non-respect de l'article 14). Dans ce cas, Regular Finance fournit une notification écrite. Sauf comportement gravement répréhensible du client ou décès, un préavis de 2 mois sera respecté à compter de la date d'envoi de la notification.

Le solde résiduel sur son compte Regular pourra être transféré sur un autre compte bancaire appartenant au client, qui devra fournir les coordonnées correspondantes.

19.3. Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation, Regular Finance procède à la suppression dans ses systèmes d'information des Données d'Accès, Données d'Identification, Données Personnelles et de toute autre Donnée afférente au Client et à son Espace Personnel, à l'exception des informations qui doivent éventuellement être conservées par Regular Finance au titre de ses obligations, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

20. Lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

A des fins de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Regular Finance en sa qualité de Prestataire de Services sur Actifs Numériques, pourra être amenée à demander au Client des documents permettant de justifier la conformité de toute opération réalisée.

En application de la législation en vigueur, le Client est informé que ces informations et documents sont conservés par Regular Finance pour une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

21. Généralités

21.1. Cession

Les CGUV ne peuvent pas faire l'objet d'une cession totale ou partielle par le Client, que ce soit à titre onéreux ou gratuit. En cas de manquement à cette interdiction, les CGUV seront immédiatement résiliées par Regular Finance et la responsabilité de le Client pourra être engagée.

21.2. Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'exerce pas l'un quelconque de ses droits au titre des présentes ne saurait emporter renonciation de sa part à son exercice, une telle renonciation ne pouvant procéder que d'une déclaration expresse de la Partie concernée.

22. Droit Applicable

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

23. Juridiction compétente

Conformément aux dispositions en vigueur du Code de la consommation relatif à la médiation des litiges de consommation, Regular Finance offre un recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. Le médiateur que Regular Finance propose est le Médiateur de l'AMF.

Dans les cas où Regular Finance serait incapable de résoudre un différend en utilisant la procédure interne de résolution des litiges de Regular Finance (service client) ou si le Client n'est pas satisfait de la solution proposée par le service client, et si sa plainte a été formée il y a moins d'un an, il peut adresser sa réclamation au Médiateur de l'AMF :

- Par voie postale : 17 Pl. de la Bourse, 75002 Paris,
- Par téléphone : au +33(0) 1 53 45 62 00,
- [Sur le site du Médiateur de l'AMF.](#)

En toutes hypothèses, Regular Finance :

- L'informer de son incapacité à résoudre le litige entre le Client et Regular Finance; et
- Fournira à ce moment-là les informations prévues par la loi concernant son médiateur, y compris ses coordonnées, telles qu'exposées ci-dessus.
- Le Consommateur peut utiliser la plateforme de résolution des litiges en ligne de la Commission européenne afin de résoudre le litige via : <https://ec.europa.eu/odr>.

Le Consommateur peut saisir, en application de l'article R.631-3 du Code de la consommation, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

En cochant cette case j'affirme avoir pris connaissance des Conditions générales d'utilisation et de vente (CGUV) du compte Regular (société Regular Finance SAS) et confirme avoir pris connaissance du fait que la société est amenée à agir en tant que mandataire et contrepartie de l'Utilisateur dans le contexte de son service intitulé "Regular".

Entreprise :

SIREN :

Prénom et Nom :

Fonction dans l'entreprise :

Date de signature :

Signature :

Merci de joindre un extrait KBIS de moins de 3 mois ou un document justifiant votre activité professionnelle :

Annexe 1. Formulaire de rétractation

Si le Client souhaite se rétracter, il devra remplir le présent formulaire et l'envoyer par courrier électronique à contact@regular.eu

A l'attention de la société :

Regular Finance SAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 41 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 849 355 565.

Je notifie par (ce courrier / ce courriel) la rétractation des présentes CGUV :

- Nom du Client :

- Adresse du Client :

Signature du Client (manuscrite ou via un dispositif de signature électronique)